

## 2024\_17 – Biosécurité en élevage de volaille en circuit-court et en autarcie

	Date(s) : 20 février 2024		<b>Formateur : CARTERET Yannick,</b> Agriculteur, producteur maraichage et volaille, titulaire d'un troisième cycle ISPA Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes)	<b>196 € TTC</b>
	Lieu : Riventosa		Durée : 07h soit 01 jour en présentiel 9h00-17h000	Possibilités de financement par Vivéa, OPCO,...

### CONTEXTE ET OBJECTIF GENERAL

#### Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) :

En Corse, le développement d'ateliers de productions avicoles en diversification est un phénomène qui a pris récemment de l'ampleur. Nombreux agriculteurs paysans proposent, en plus de leurs productions habituelles, la vente d'œufs ou de poulets de chair. La méconnaissance du contexte réglementaire et sanitaire est généralisée et les institutions en charge du secteur n'ont pas de moyens d'accompagnement alloués à cette filière naissante si ce n'est le contrôle coercitif des élevages. Dans ce cadre, le contexte sanitaire des activités d'élevage et des filières avicoles en particulier (influenza aviaire) a placé la biosécurité des élevages au centre des préoccupations et des enjeux. Depuis, (arrêté du 8 février 2016 « biosécurité ») définit les obligations des éleveurs de volailles. Il leur est notamment imposé d'adopter des pratiques spécifiques de prévention et d'élaborer un plan de biosécurité. La crise aviaire de l'hiver 2021-2022 met cette problématique au premier plan, notamment en corse où l'absence de filière industrielle permet de limiter les risques sanitaires d'ampleur, si tant est qu'un minimum de précautions est mis en place dans chacun des élevages.

#### Objectif général :

Permettre aux producteurs de procéder aux choix pertinents pour la mise en place ou l'aménagement de leur atelier de production au regard des pratiques de biosécurité existantes afin de prévenir ou limiter l'introduction, la circulation et la persistance des agents pathogènes sur leurs fermes, ainsi que leur diffusion vers d'autres sites de production.

### PUBLIC et PRE-REQUIS

Agriculteurs, agricultrices, conjoint(e)s collaborateurs intervenant sur le fonctionnement de l'atelier volaille de leur exploitation.

Prérequis : aucun

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation et positionner son exploitation
- Connaître les risques épizootiques avec un point particulier sur l'influenza aviaire
- Être en mesure de comprendre le fonctionnement de son élevage au regard des définitions réglementaires d'unité de production et de bande unique.
- Définir le zonage de l'exploitation et le plan de circulation.
- Concevoir un plan de biosécurité

# 2024\_17 – Biosécurité en élevage de volaille en circuit-court et en autarcie

## CONTENU

### Module n° 1

Présentation des objectifs de la formation et du déroulement de la journée.  
Analyse des attentes des stagiaires avec notamment un tour de table  
Présentation par chaque stagiaire de son type de production.  
Dans un second temps les stagiaires vont établir ensemble un descriptif de leur atelier de volailles pondeuses (en fonctionnement ou en projet)  
Présentation du cadre général de la réglementation : installation en aviculture, rappel du cadre général de la vente des produits, autorisations administratives et marquage des œufs.  
Une attention spécifique sera accordée aux « mesures générales de biosécurité » avec la présentation des textes généraux ainsi que celle des outils spécifiques édités par l'ITAVI pour les « petits élevages de volailles en circuit court et en autarcie »  
Appréhender les risques liés aux virus d'influenza aviaire (IA HP et IA FP) et les enjeux pour les exploitations.  
Comprendre et appliquer les notions d'unité de production et de bande unique.  
Être en mesure de se positionner vis-à-vis de la spécificité accordée aux petits élevages en circuit court et en autarcie.  
En fin de séance les participants définiront leur(s) unité(s) de production (existantes ou en projet)

### Module n° 2

Présenter les différentes zones retenues par la réglementation et leur agencement au sein de l'exploitation. Définir les zones de changement de zone et la notion de « sas ».  
Déterminer les mesures de protection des contaminations extérieures et les mesures de gestion des sous-produits et de stockage des intrants (aliments, litières, ...)  
A partir des études de cas, reprises des principaux éléments constitutifs du plan de biosécurité : définition des unités de production, définition du zonage, positionnements des sas, des aires de stockages et du plan de circulation.  
Rappel des mesures complémentaires (plan de nettoyage désinfection, plan de lutte contre les nuisibles et l'avifaune, plan de gestion des sous-produits...)  
Un point particulier sera apporté au suivi documentaire (registres, tableaux, ...).  
En fin de séance les participants compléteront les plans du ou des projets choisis en étude de cas.

## METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS

### Module n° 1

Présentation orale avec l'aide de supports visuels, documents écrits remis à chaque stagiaire, la séance sera largement participative, accordant une place importante aux échanges interactifs avec les participants :  
Tour de table permettant à chaque stagiaire de positionner son atelier,  
Élaboration collective d'un tableau simplifié permettant d'établir une typologie rapide des différents ateliers volailles des participants.  
En fonction des informations recueillies un ou plusieurs projets pourront être choisis pour travailler à l'élaboration des éléments d'un plan de biosécurité (début de l'étude de cas). Les participants commenceront à dessiner le plan des zones du ou des projets choisis pour l'étude de cas.  
Ordinateur et vidéo projecteur.

### Module n° 2

Présentation orale avec l'aide de supports visuels, documents écrits remis à chaque stagiaire, la séance sera largement participative, accordant une place importante aux échanges interactifs avec les participants.  
Etude de cas : élaboration collective du ou des plans du ou des projets choisis.  
Ordinateur et vidéo projecteur ; paper board

# 2024\_17 – Biosécurité en élevage de volaille en circuit-court et en autarcie

## MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Les capacités acquises par chaque stagiaire sont évaluées par un test de type QCM

L'évaluation se fera en début de séance pour vérifier l'état des connaissances des stagiaires et en fin de séance pour vérifier les acquis de la formation.

## CONTACT/INSCRIPTION

- Inscription obligatoire auprès de Casgiu Casanu, possible jusqu'au jour de la formation dans la limite des places disponibles

**Jokin DARRIEUMERLOU - 06.25.62.18.34 / [animation@casgiucasanu.fr](mailto:animation@casgiucasanu.fr)**

- Si vous êtes en situation de handicap, afin que nous puissions adapter le suivi de votre formation dans les meilleures conditions, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins spécifiques !

**Sylvie Deloye- 07.88.42.41.28 / [contact@casgiucasanu.fr](mailto:contact@casgiucasanu.fr)**